



LIGUE GRAND EST DE BILLARD

RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR **A Tomblaine, le samedi 8 octobre 2022 à 10 heures 30**

Sont présents : Francis BLANCHE, Gilles DURST, Laurent DUPONT, Sébastien GRANDIER, Bernard JANNIN, Nicole JEANNY, Jean KAUFFEISEN, Jean-Michel LUCQUIN, Rémy MERTZ, Jacques MOUGEOLLE, Régis VALIERE, Pierre VUILLEMARD.

Sont excusés : David BAGNON, Michaël CARREAU, Jean-Marie DUBOIS, Dominique POIROT, Francis RICHARD, Jacques SACHELI.

PRÉAMBULE

Le Président accueille les membres et les remercie de leur participation. Il ouvre la séance à 10h40 et salue ensuite les membres excusés. Il se félicite de la possibilité de reprendre plus sereinement les réunions en présentiel.

LA TRÉSORERIE

La situation financière de la ligue se résume de la manière suivante. Le compte courant affiche un montant de 6859 € et les livrets d'épargne 65000 €. Cette dernière somme inclut les subventions de la fédération, mais ne tient pas compte de la quote-part des licences.

A titre indicatif, la ligue a enregistré 1302 licenciés au 8 octobre. Ce chiffre dénote une légère progression par rapport à la saison sportive précédente à la même date.

LE RETOUR D'EXPÉRIENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Président fait part de son constat selon lequel la séance a trop duré. De ce fait, la remise des diplômes et l'hommage aux champions ont été écourtés compte tenu de l'heure tardive. Aussi, le Président considère que le déroulement et les différentes séquences de la prochaine Assemblée Générale devront être repensés.

En outre, le quorum a été atteint de justesse, à l'instar des années précédentes. Il convient désormais de rendre le dispositif davantage incitatif à la participation à l'Assemblée Générale. Une piste d'amélioration pourrait représenter le rappel des sanctions encourues dans le courrier d'invitation. Lesdites sanctions, de 150 € actuellement, pourraient également faire l'objet d'une revalorisation et être assorties d'une obligation de paiement pour le recouvrement des droits aux dispositions financières de la ligue.

LES ÉLECTIONS AU SEIN DU BUREAU

Après l'élection de Bernard JANNIN au cours de l'Assemblée Générale, le comité procède au vote de candidats à plusieurs postes.

A l'issue du dépouillement, il ressort le résultat suivant à l'unanimité des 11 voix exprimées.

Bernard JANNIN, président adjoint, chargé de la communication et du développement,
Sébastien GRANDIDIER, vice-président,
Francis RICHARD, vice-président, trésorier adjoint,
Pierre VUILLEMARD, vice-président.

Le Président lève la séance à 11h55 et invite les membres à déjeuner. A l'issue de la pause méridienne, les échanges reprennent à 14h20.

QUELQUES MOTS SUR LES DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le Président confirme que le montant de 0,324 € au kilomètre s'applique aux membres du comité dans le cadre de la défiscalisation des frais.

Par ailleurs, les membres du comité mettent en exergue les coûts élevés de l'ETR. Le Président rétorque que la permanence de quatre heures, assurée par Michaël CARREAU chaque mercredi se verra réduite désormais à trois heures. Pour mémoire, le montant de 3000 €, sur la subvention de 4500 € émanant de la région Grand-Est, est consacré à l'ETR.

LA DÉMARCHE DE CONTENTIEUX

Le Président fournit les dernières informations concernant la démarche de contentieux en Conseil d'État, engagée par les ligues du Grand-Est, d'Ile de France et des Pays de la Loire contre l'adoption des statuts de la fédération au cours de sa dernière Assemblée Générale.

LES AIDES INDIVIDUELLES AUX JOUEURS

Le Président fait état de la demande du club de Sélestat 98, concernant un jeune joueur de moins de 16 ans, repéré en championnat de France et appelé à participer au prochain championnat du monde de blackball à Albi. Dans ce cadre, ce joueur fait partie des compétiteurs supplémentaires aux titulaires et ne bénéficie d'aucune prise en charge financière par la fédération. A l'issue des débats, le comité s'accorde sur un dispositif financier reposant sur des

aides respectives de 600 € de la ligue et de 300 € du comité interdépartemental d'Alsace. Il appartient au club, s'il le souhaite, de couvrir le reste des frais.

En outre, la ligue allouera une somme de 125 € à Michaël HAMMEN dans le cadre de sa participation au Grand Prix de billard artistique organisé à Mannheim sous l'égide de la CEB et le même montant à Benoît CLÉMENT pour une autre compétition.

Enfin, la ligue choisit de ne pas donner suite à la demande d'aide financière émanant du club de Mulhouse dans le cadre de son organisation de formations. Non budgété cette saison, le Président souligne que la réflexion sera menée sur ce type de participation, en lien avec les comités départementaux. Le sujet, revêtant un véritable enjeu, fera également l'objet d'échanges avec les clubs.

L'ASPECT SPORTIF

La commission sportive billard à poches

Les calendriers relatifs aux compétitions de billard à poches sont désormais figés et toutes les épreuves sportives ont débuté.

Le Président rappelle l'absence de responsable de billard américain.

Par ailleurs, il liste les clubs en difficulté qui seront contactés et accompagnés notamment à travers les actions de l'ETR.

La commission sportive carambole

L'enregistrement des équipes pour le championnat de France est en cours.

L'organisation des finales de ligue fait l'objet de débats. En effet, la réflexion porte sur le déroulement de ces finales sur une journée.

La commission d'arbitrage

La commission procède à la mise à jour de la liste des arbitres fédéraux en Alsace et au recensement des arbitres de 5 et 9 quilles. Elle enverra aux intéressés le livret d'arbitrage à remplir.

L'ordre du jour est épuisé. En l'absence de remarque supplémentaire de la part des membres, le Président lève la séance à 16h30.

Le Président

Le Secrétaire Général

Régis VALIERE

Rémy MERTZ